

ACTE DE VENTE DE ORAGE DE SUET

Entre les soussignés,

La Sté GRUNE SEC représentée par Mr LEGUELINEL Jérôme
3 Rue du casset 50400 Granville

Le vendeur agissant en qualité de propriétaire du bateau ci-dessous, d'une part,

Et l'acheteur, d'autre part,

Mr JOLY Patrick 4 Allée St Exupéry 78340 Les Clayes sous bois

il a été convenu la vente du bateau " ORAGE DE SUET"
type Océanis 350 dans les conditions qui suivent.

objet de la vente:

Le bateau immatriculé **CH 681589H** au quartier des Affaires Maritimes de **CHERBOURG**

caractéristiques principales:

Type : Voilier

Série : Océanis 350

Constructeur : Bénéteau

Année de construction : 1986

Jauge brute 10.14 Tonneaux

Longueur HT 9.92 m

Largeur 3.43 M

Tirant d'eau : 1.54m

L'acheteur déclare bien connaître l'état du bateau, le vendeur certifie que le navire n'est ni hypothéqué, ni gagé.

Le vendeur remet ce jour à l'acheteur:

- tous les papiers concernant le bateau et notamment l'acte de francisation, à charge pour celui-ci d'effectuer toutes les démarches administratives dans le délai d'un mois et d'en tenir le vendeur informé.
- les clefs du bateau

L'acheteur reconnaît avoir pris possession du bateau et bien connaître le navire après l'avoir visité et l'accepter en l'état où il se trouve.

prix de cession : 20000 € TTC

Le vendeur reconnaît avoir reçu ce jour la somme de **18000 €** par la société GRUNE SEC.

Le présent acte sera remis aux Affaires Maritimes en 3 exemplaires dans un délai d'un mois.

Fait à Granville le 1^{er} Février 2020 en deux exemplaires.

LE VENDEUR

Sté GRUNE SEC

GRUNE SEC
R.C.S. N°348 612 557
3, rue du Casset - 50400 GRANVILLE
Tél. 02 33 90 71 48

L'ACHETEUR

Mr JOLY

